

La résiliation de la mutuelle d'entreprise

## Description

La résiliation [mutuelle entreprise obligatoire](#) est **possible aussi bien pour les salariés que les employeurs sous réserve de conditions strictes**. Pour ce faire, l'intéressé doit adresser une demande en bonne et due forme auprès de l'assureur. Par ailleurs, la rupture du contrat de complémentaire santé de groupe implique d'autres démarches. La demande doit notamment préciser :

- Le motif de résiliation ;
- L'identité du demandeur ;
- Le numéro du contrat.

[Mutuelle : demander mon devis](#)

## La mutuelle d'entreprise, de quoi s'agit-il ?

On entend par mutuelle d'entreprise une couverture santé. Elle est **proposée par l'employeur pour les employés afin de compléter leur assurance maladie**. Elle vise à rembourser une partie des frais non pris en charge par la Sécurité sociale.

À la différence des assurances individuelles, la mutuelle collective permet aux salariés et cadres d'obtenir des garanties basées sur l'activité de l'entreprise. Pour les employeurs, **l'avantage d'adhérer à ce type de contrat est d'ordre fiscal** : le bénéfice imposable de la société est déduit de la contribution de l'employeur. En effet, les cotisations versées par l'entreprise sont imputables sur l'assiette de [l'impôt sur les sociétés](#).

## Caractère obligatoire

La [loi n°2013-504 du 14 juin 2013 de la sécurisation sociale](#) **oblige les entreprises privées à contracter une complémentaire santé collective**. En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle s'applique aux sociétés de toute taille, peu importe leur secteur d'activité et leur [forme juridique](#). Sur le plan financier, l'accord national interprofessionnel (ANI) est avantageux pour les employés.

En effet, l'employeur prend en charge au moins 50 % des cotisations si ce n'est leur

totalité. **Tout manquement à cette obligation est passible d'une sanction de l'URSSAF.** Dans ce cas, les employés peuvent saisir le Conseil de prud'hommes et réclamer des remboursements avec dommages et intérêts.

## Cas de dispense possible

La mutuelle collective concerne les salariés, indépendamment de leur ancienneté et leur responsabilité au sein de l'entreprise. **La demande de dispense de mutuelle obligatoire** se fait à l'embauche ou lors de l'application du dispositif en entreprise. Voici les cas où cette dispense est possible :

- La date de recrutement des salariés remonte avant l'application des garanties ;
- Les salariés travaillent en CDD de moins de 12 mois ou contrat de mission ;
- Les employés disposent déjà d'une couverture complémentaire (individuelle ou collective) ;
- Les salariés travaillent à temps partiel, en tant qu'apprentis ou indépendants.

## Que faut-il savoir avant de procéder à la résiliation de la mutuelle d'entreprise ?

Bien qu'obligatoire, un contrat de complémentaire santé collective peut être résilié avant son terme. Néanmoins, **cette décision n'est pas à prendre à la légère.** Il vaut mieux étudier les possibilités d'améliorer les avantages afin de s'affranchir des longues démarches qui y sont rattachées.

## Démarches de résiliation

Chaque contrat de mutuelle professionnelle dispose d'un caractère unique qu'il faut prendre en compte lors de sa rupture. Ceci concerne notamment le délai de préavis et la date à compter de laquelle on peut recourir à la résiliation. En temps normal, **l'assuré doit attendre l'échéance du contrat à moins de fournir une raison légale.**

La résiliation mutuelle entreprise se traduit par l'**envoi d'une lettre recommandée** avec accusé de réception **à l'adresse de l'organisme assureur.** Pour appuyer la demande, il est judicieux **de joindre un justificatif.** L'assureur dispose de 3 mois à compter du changement de situation pour décider s'il prend acte ou non.

## Obligation de souscrire une autre assurance santé

**La mutuelle de santé collective doit être remplacée par une autre à sa résiliation.** Le substitut doit avoir une nature conforme aux garanties fondamentales auxquelles la branche professionnelle est soumise. Cependant, l'employeur est libre de choisir la compagnie d'assurance du moment que le contrat comprend les garanties minimales exigées. Ces dernières s'inscrivent dans la convention de branche et la loi ANI.

**Bon à savoir :** Le [changement de mutuelle d'entreprise](#) peut être dû à une volonté de proposer à ses salariés une couverture santé plus avantageuse.

## Qui peut mettre fin à la mutuelle d'entreprise ?

La rupture d'une [mutuelle auto-entrepreneur](#) et entreprise peut être **à l'initiative de l'employé comme l'employeur**. Celle-ci doit être soutenue par des motifs légaux à mentionner dans la lettre de demande officielle.

### Salarié

En intégrant une entreprise, le salarié doit **résilier son contrat de mutuelle individuelle au profit d'une mutuelle collective**. Cependant, les garanties proposées ne lui sont pas forcément profitables. À moins d'intégrer une sur-complémentaire, la résiliation de celle-ci reste la meilleure solution. En règle générale, l'employé peut solliciter cette option dans les cas suivants :

- Fin du contrat de travail dû à un licenciement, démission ou départ à la retraite ;
- Expatriation à l'étranger ;
- Affiliation à une autre mutuelle d'entreprise en tant qu'ayant droit.

**À noter :** en aucun cas, l'employeur ne pourra ni conseiller ni imposer la résiliation de mutuelle santé. L'idée doit venir expressément du salarié, sans aucune contrainte.

### Employeur

Si l'employeur constate que le complément est trop onéreux ou moins profitable pour ses salariés, il peut résilier la mutuelle. Toutefois, il faut terminer la première année et prévoir un préavis de 2 mois. Dans tous les cas, l'employeur dispose d'un délai de 30 jours pour renoncer. Il doit également informer les employés au moins 3 mois avant la fin du contrat. **La résiliation mutuelle entreprise reste possible avant un an dans des cas précis :**

- Hausse des [cotisations sociales](#) par l'organisme assureur ;
- Modifications des conditions du contrat de mutuelle.

## FAQ

### Comment quitter la mutuelle d'entreprise ?

Au terme du contrat de travail, peu importe le motif, il est possible de résilier la mutuelle d'entreprise. Ceci doit se faire par envoi de lettre recommandée avec accusé de réception. Le salarié a 10 jours pour effectuer la démarche auprès de la compagnie d'assurance. Pour l'employeur, la demande de rupture se justifie par la souscription à un nouveau contrat.

### Quels justificatifs pour résilier une mutuelle ?

La résiliation de la mutuelle d'entreprise implique l'adhésion à une nouvelle complémentaire santé. Les documents justificatifs joints à la demande de rupture du contrat pour la soutenir doivent être le bulletin d'adhésion et la confirmation de la mutuelle.

### Peut-on garder la mutuelle de l'entreprise à la fin du contrat de travail ?

Le salarié peut conserver sa complémentaire santé collective sous conditions : avoir un contrat de travail rompu pour une autre cause que motif grave ; une cessation de travail éligible à la prise en charge de l'Assurance chômage ou une adhésion à la couverture complémentaire santé d'entreprise.